

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 359/PERS portant nomination, à titre intérimaire, du directeur de cabinet du Haut-Commissaire de la République.

n° 359/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
15 mai 1974

Numéro JO  
n° 10 du 25/05/1974

Date du numéro  
25 mai 1974

### VISAS

**Vu** le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** la décision n° 782/CAB du 5 octobre 1971 portant nomination de M. Maslin en qualité de directeur de cabinet du Haut-Commissaire de la République et délégation de signature : Vu la décision n° 345/PERS du 13 mai 1974 accordant une concession de passage à M. Maslin pour évacuation sanitaire : Vu les nécessités du service ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er .— M. Jean Massias, attaché d'administration centrale, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, directeur de cabinet du Haut-Commissaire de la République, à titre intérimaire en remplacement de M. Maslin, administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer, rapatrié sanitaire, et ce pour compter du 4 mai 1974.

#### Art. 2

Délégation temporaire est donnée à M. Massias, à l'effet de signer au nom du Haut-Commissaire de la République, tous actes, correspondances et documents, à l'exclusion des arrêtés et décisions.

#### Art. 3

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

GEORGES .  
THIERCY